



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/11/09 PROCES-VERBAL

Le vingt novembre deux mille neuf, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le treize novembre deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger FEBVRE, Premier Vice-Président de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 24**

**Nombre de présents : 22**

**Secrétaire de séance : Michèle MAFFREN**

#### **Présents :**

- *Eyguians* : Monique ROUY, Jacques ROUY, Stéphanie BOUVIER
- Laragne-Montéglin* : Michèle MAFFREN, Jean-Michel REYNIER, Stéphane CHOC, Monique LAMBERT (suppléante de Jean-Paul JOUVE)
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Brigitte LACROIX, Josiane GELPY
- *Le Poët* : Pierre FAY, Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI
- *Monétier Allemont* : Joëlle FIGARELLA, Henri MEVOLHON, Henri Philippe MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Jean CHEVALLET
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Régis ROUMIEU, Christian CHAUVIN

**Absents non représentés** : Martine MEISSIMILLY et Auguste TRUPHEME

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 12/10/09 a été approuvé à l'unanimité.*

→ *Avant de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monique ROUY a donné lecture à l'Assemblée des principales décisions adoptées par le Bureau de la CCL lors de sa réunion du 20/11/09.*

#### **Ordre du jour :**

- Projet d'innovation touristique « Ciel mon Pays ! » / Avis du Conseil Communautaire sur la gouvernance touristique locale
- Programme d'Aménagement Solidaire / Convention entre la Région et la CCL
- Aménagement de la ZA des Grandes Blaches / Affermissement de la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre
- Budget annexe des déchets ménagers / Virement de crédits
- Produits irrécouvrables
- Convention de location du cinéma le Regain
- Mise à jour du tableau des effectifs de la CCL
- Questions diverses

## **1. Projet d'Innovation touristique « Ciel mon Pays ! » / Avis du Conseil Communautaire sur la gouvernance touristique locale**

*Intervention de Benjamin TOCON, technicien du Pays Sisteronais Buëch*

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 21 (21 voix pour et 1 abstention)*

Le Pays Sisteronais Buëch a déposé en début d'année une candidature au titre de l'appel à projets FEDER « Innovation touristique en milieu rural ».

Le projet du Pays intitulé « Ciel mon Pays ! » ayant été retenu, ce sont 2.586.500 € d'actions identifiées qui vont pouvoir bénéficier de subventions dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.

Le projet doit permettre de travailler sur l'articulation entre partenaires publics et privés et de soutenir les investissements dans la filière des sports aériens et de l'astronomie.

Ce projet est aussi l'occasion pour le territoire de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle forme d'organisation touristique locale, depuis longtemps souhaitée par les offices de tourisme. Il s'agit aujourd'hui de déterminer une orientation pour avancer vers la concrétisation de cette idée.

3 hypothèses d'organisation ont été formulées :

### Scénario 1 :

- Mise en place d'une structure touristique unique chargée des fonctions d'accueil, d'information et de promotion du territoire, avec conservation d'antennes locales.
- Création d'un office de tourisme intercommunautaire.

### Scénario 2 :

- Renforcement des offices de tourisme par fusion (passage de 7 à 3 offices de tourisme).
- Mise en place d'une structure collective pour la promotion et la communication.

### Scénario 3 :

- Organisation actuelle conservée pour ce qui concerne l'accueil et l'information.
- Création d'une structure collective pour la promotion et la communication : il s'agirait d'une structure de projet d'une durée de vie limitée à la mise en œuvre des actions FEDER.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- choisit le scénario n° 3 comme axe de réflexion à retenir par le Pays Sisteronais Buëch dans le cadre de l'étude sur la future gouvernance touristique du territoire ;
- demande que le contrat de travail de la personne qui sera recrutée pour assurer la gestion de la structure collective de promotion et de communication touristiques soit assorti d'une obligation de résultat ;
- indique que la Communauté de Communes du Laragnais n'attribuera pas de crédits budgétaires supplémentaires à la gouvernance touristique locale : cette nouvelle organisation devra donc être mise en place et fonctionner à moyens constants.

## **2. Programme d'Aménagement Solidaire / Convention entre la Région et la CCL**

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 22 (22 voix pour)*

Par délibérations en date du 26 mars 2007 (n° 28.07) et du 28 août 2008 (n° 81.08), la Communauté de Communes du Laragnais a fait acte de candidature au Programme d'Aménagement Solidaire des villages, des bourgs et des villes moyennes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a missionné Séba Méditerranée pour réaliser une étude urbaine qui a permis de définir un cadre de référence et un programme d'aménagement à l'échelle du territoire intercommunal.

Par délibérations en date du 26/03/2007 et du 28/08/2008, le Conseil Communautaire a sollicité la Région pour le financement de cette étude.

Le diagnostic territorial établi dans le cadre de l'étude a permis de déterminer trois enjeux forts auxquels le PAS devra répondre :

- le renforcement de la solidarité au sein de la CCL ;
- la préservation du cercle vertueux du développement économique ;
- l'amélioration permanente du cadre de vie.

Au fil de l'élaboration du cadre de référence partagé du territoire, ces enjeux se sont déclinés en 8 axes d'intervention prioritaires pour la CCL :

- améliorer l'offre culturelle ;
- penser une chaîne de déplacements éco-citoyens ;
- favoriser le développement économique du territoire ;
- prévoir le développement urbain et diversifier l'habitat ;
- aménager les espaces publics et sécuriser les traversées de villages ;
- améliorer la qualité et l'offre globale d'équipements publics ;
- réfléchir à la prise en charge enfance/jeunesse ;
- valoriser le potentiel touristique du territoire.

A travers ces 8 axes d'intervention, 34 actions ont été retenues pour les trois années à venir, dont 8 sont intercommunales. Ces actions portées par la Communauté de Communes du Laragnais apparaissent exemplaires, en faveur d'un développement démographique et urbain maîtrisé. Elles doivent permettre aux communes de travailler collectivement sur des thématiques nouvelles (structuration de l'urbanisation, covoiturage...) et de se positionner comme principaux acteurs du développement territorial.

Ce dispositif se traduit par la signature d'une convention triennale entre la Communauté de Communes du Laragnais et la Région.

La convention triennale précise notamment :

- les objectifs prioritaires du projet urbain de l'intercommunalité et les opérations exemplaires et/ou structurantes qui seront mises en œuvre dans le cadre de la convention triennale ;
- le positionnement de l'intercommunalité en tant que coordinateur et animateur de la convention ;
- l'engagement financier de la Région pour la mise en œuvre des opérations identifiées dans le programme triennal d'actions.

En ce qui concerne le territoire de la CCL, l'engagement financier de la Région pour la mise en œuvre du programme triennal est le suivant :

- Volet aménagement urbain : enveloppe maximum de 1.500.000 € sur 3 ans pour un coût global minimal de 3 333 334 € soit un taux d'intervention moyen de 45 %
- Volet foncier : enveloppe maximum de 700.000 € sur 3 ans avec un taux moyen d'intervention de 60 % plafonné à 200 000 € par opération
- Volet habitat : enveloppe de 650.000 € sur trois ans

Au début de chacune des trois années de la convention P.A.S, le Conseil Communautaire, en accord avec la Région approuvera la programmation définitive des actions qui seront à mettre en œuvre au cours l'année à venir.

Après avoir été approuvé par le Conseil Communautaire, toute modification apportée au programme d'actions de l'année en cours devra faire l'objet, après accord de la Région, d'une délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

- transmet à la Région le programme triennal d'actions défini à l'issue de l'étude urbaine ;
- s'engage de manière ferme sur les actions qui sont identifiées dans le programme triennal au titre de la 1<sup>ère</sup> année ;
- informe la Région que l'action n° 9 « aménagement et sécurisation de la traversée de village », portée par la commune d'Eyguians, est reportée au titre de la 2<sup>ème</sup> année du programme triennal d'actions ;
- autorise le Président à signer avec la Région la convention triennale de réalisation du Programme d'Aménagement Solidaire.

### **3. Aménagement de la ZA des Grandes Blaches / Affermissement de la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'oeuvre**

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 22 (22 voix pour)*

2 zones d'activités ont été définies d'intérêt communautaire : la ZA du Plan / Les Grands Champs (sur la commune de Laragne Montéglin) et la ZA des Grandes Blaches (sur la commune du Poët). Par délibération en date du 31 mars 2005 l'étude d'aménagement de chacune de ces zones a été confiée à la DDE pour un montant total prévisionnel de 98.421,03 € HT soit 41.057,10 € HT pour la ZA des Grands Champs et 57.363,93 € HT pour la ZA des Grandes Blaches.

En 2007, à la suite de la réévaluation du montant prévisionnel des travaux, un avenant a été passé sur les 2 marchés de maîtrise d'oeuvre initiaux :

- le forfait de rémunération de la DDE pour la ZA des Grands Champs a été revu à la hausse : 55.809,06 € ;
- le forfait de rémunération de la DDE pour la ZA des Grandes Blaches a été revu à la baisse : 48.654,40 € HT.

Le cahier des charges de l'étude mentionnait une tranche ferme (étude de faisabilité) et deux tranches conditionnelles (TC 1 : assistance pour le lancement de l'appel d'offres et TC 2 : suivi des travaux).

Concernant la ZA des Grandes Blaches, la tranche ferme a été réalisée.

La première tranche conditionnelle (assistance pour le lancement de l'appel d'offre) affermie après délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2008, est en cours de réalisation.

Le Premier Vice-Président propose d'affermir la deuxième tranche conditionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide d'affermir la deuxième tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'oeuvre conclu pour l'aménagement de la ZA intercommunale des Grandes Blaches ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **4. Budget annexe des déchets ménagers / Virement de crédits**

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 22 (22 voix pour)*

Le Conseil Communautaire décide de procéder au virement de crédits suivant, en section d'investissement du budget annexe des déchets ménagers :

- Au compte 2031 (frais d'étude) : réduction de crédits de 2.000 €
- Au compte 2188 (autres immobilisations corporelles) : augmentation de crédits de 2.000 €

#### **5. Produits irrécouvrables**

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 22 (22 voix pour)*

Le Premier Vice-Président donne lecture à l'Assemblée de 2 états de Redevances sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) irrécouvrables transmis par le comptable de la CCL représentant un produit total de 594 €. Il propose d'accepter l'allocation en non valeur des titres correspondant à ces 2 états.

Le Premier Vice-Président propose également d'annuler à titre exceptionnel la facture de REOM 2009 n° 3069 en raison de la situation d'extrême précarité dans laquelle se trouve le redevable concerné.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte l'allocation en non valeur des titres correspondant aux 2 états transmis par le comptable de la CCL, dont le produit s'élève à 594 € ;
- accepte l'annulation exceptionnelle de la facture de REOM 2009 n° 3069 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

#### **6. Convention de location du cinéma le Regain**

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 22 (22 voix pour)*

Dans le cadre de la Semaine du Tri qui aura lieu du 21 au 29 novembre 2009, l'Espace Infos Energie a proposé à la CCL d'organiser une projection gratuite du film « Home » de Yann ARTHUS-BERTRAND.

Le Premier Vice-Président propose que cette projection soit programmée lundi 23 novembre 2009 au cinéma le Regain de Laragne Montéglin. Le gérant du cinéma accepte de louer la salle à la CCL au prix de 150 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention pour la location de la salle de cinéma le Regain le 23 novembre 2009 au tarif de 150 €.

#### **7. Mise à jour du tableau des effectifs de la CCL**

*Votants : 22 - Suffrages exprimés : 22 (22 voix pour)*

Au cours des dernières semaines, plusieurs mouvements sont intervenus au sein du personnel de la CCL et notamment :

- le départ par voie de mutation d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ;
- l'avancement d'un attaché territorial au grade d'attaché principal.

Le Premier Vice-Président propose donc de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs de la CCL.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de supprimer du tableau des effectifs un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'attaché territorial.

## **8. Questions diverses**

Aucun point n'a été évoqué en questions diverses.